

## COMMUNE DE XERTIGNY

### Compte-Rendu de la Séance du Conseil Municipal en date du 30 Mars 2021

Présents : ALEXANDRE René, ANTOINE Frédéric, BERTOCCHI Franck, BOLLECKER Valérie, BOURGON Amélie, GUEDES Anthony, LAPOIRIE André, LHOME Delphine, MANGEAT Delphine, MARCOT Véronique, MUNIER Claudine, PERONA Emmanuelle, PERROTTEY ADAM Manuela, PIERREL Maxime, PLAYOULT Brigitte, THIEBAUT Michaël, TISSERAND Gérard, VALENTIN Jean-François, VANCON Nicolas.

Procurations : VUILLEMIN Sébastien à ANTOINE Frédéric, VALENTIN Sébastien à LHOME Delphine.

Excusés : CLAUDEL Christelle, FRECHIN Séverine.

Le compte-rendu de la séance du 24 Février 2021 est approuvé.

Madame Audrey ROBERT, Inspectrice des Finances Publiques et Conseillère aux Décideurs Locaux de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) des Vosges, a présenté, en début de séance, la Rétrospective Financière 2016-2020 des Comptes de la Commune de Xertigny - réalisée par ses soins - et a répondu aux questions des conseillers municipaux.

Ses conclusions, en comparaison avec d'autres communes de la même strate nationale (152 communes entre 2 000 et 3 500 habitants) montrent que la Commune de Xertigny dispose de charges et de produits de fonctionnement stables mais d'un niveau supérieur comparé à la strate. Cela s'explique par le fait que la collectivité, en tant que Bourg-Centre, dispose d'un certain nombre de services et d'infrastructures dont ne disposent pas certaines communes de même taille, ce qui implique, certes des dépenses plus importantes, mais également plus de dotations d'Etat même si celles-ci baissent régulièrement pour participer à la dette nationale. La Capacité d'AutoFinancement (CAF) est également supérieure à la moyenne de la strate.

Elles montrent également que la collectivité dispose d'une politique d'investissement très dynamique, d'un niveau très supérieur à celui de la strate, avec un niveau d'endettement toujours inférieur à la moyenne (428 € par habitant contre 646 € pour la strate), malgré les nouveaux emprunts contractés en 2020, ce qui permet de disposer d'un niveau de trésorerie confortable pour financer les nouveaux projets d'investissement à venir.

#### DELIBERATIONS

##### Finances - Vote des Comptes Administratifs 2020 – Budgets Principal et Annexe Forêt

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Michaël THIEBAUT, 1<sup>er</sup> Adjoint, désigné à l'unanimité par le Conseil Municipal comme Présidente de Séance. Madame Véronique MARCOT, Maire, se retirant de la séance lors du vote.

Entendu la présentation des Budgets Primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte Administratif dressé par l'Ordonnateur, considérant que Madame Véronique MARCOT, Ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2020, les finances des Budgets Principal et Annexe Forêt, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées, procédant au règlement définitif des Budgets Principal et Annexes de 2020, adoptant l'ensemble de la comptabilité d'administration et déclarant toutes les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes et les crédits annulés, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

##### COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL, à l'unanimité,

	Réalizations de l'Exercice		Report 2019	Restes à Réaliser			Résultat Cumulé
	Recettes	Dépenses	Excédent/Déficit	Recettes	Dépenses	Solde à Couvrir	
<b>Fonctionnement</b>	2 657 605,86	2 052 448,38	667 049,30	-	-	-	1 272 206,78
<b>Investissement</b>	2 426 339,71	2 379 371,12	958 740,57	939 900,00	2 225 850,00	-1 285 950,00	-280 240,84
<b>Solde</b>	<b>5 083 945,57</b>	<b>4 431 819,50</b>	<b>1 625 789,87</b>	<b>939 900,00</b>	<b>2 225 850,00</b>	<b>-1 285 950,00</b>	<b>991 965,94</b>

##### COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE FORET, à 2 abstentions (ANTOINE Frédéric et VUILLEMIN Sébastien) et 18 pour,

	Recettes	Dépenses	Excédent/Déficit	Recettes	Dépenses	Solde à Couvrir	Résultat Cumulé
<b>Fonctionnement</b>	253 568,73	157 818,02	420 400,57	-	-	-	516 151,28
<b>Investissement</b>	197 050,70	168 135,31	71 680,67	4 500,00	82 500,00	-78 000,00	22 596,06
<b>Solde</b>	<b>450 619,43</b>	<b>325 953,33</b>	<b>492 081,24</b>	<b>4 500,00</b>	<b>82 500,00</b>	<b>-78 000,00</b>	<b>538 747,34</b>

##### Finances – Vote des Comptes de Gestion 2020 - Budgets Principal et Annexe Forêt

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs Principal et Annexe Forêt de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les différents Comptes Administratifs Principal et Annexes de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2020 au 31 Décembre 2020,
2. statuant sur l'exécution des Budgets Principal et Annexe Forêt de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le Compte de Gestion du Budget Principal dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et que le Compte de Gestion du Budget Annexe Forêt dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### Finances - Affectation des Résultats - Budget Principal

Vu la Délibération n°68/20 du 3 Décembre 2020 portant clôture du Budget Annexe Forêt au 31 Décembre 2020 et autorisant la reprise des excédents de fonctionnement et d'investissement au Budget Primitif du Budget Général 2021,

Après avoir approuvé les Comptes Administratifs des Budgets Principal et Annexe Forêt et avoir pris connaissance des résultats comptables de l'exercice 2020 des mêmes Budgets et considérant les résultats suivants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que :

	CA GENERAL	CA FORET	RESULTAT
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	1 272 206,78 €	516 151,28 €	1 788 358,06 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	1 005 709,16 €	100 596,06 €	1 106 305,22 €

Auxquels il convient d'ajouter les Restes à Réaliser consolidés 2020 des Budgets Général et Annexe Forêt :

	INVESTISSEMENT
DEPENSES	2 308 350,00 €
RECETTES	944 400,00 €
TOTAL	1 363 950,00 €

L'excédent d'investissement est reporté à la section d'investissement, soit 1 106 305,22 €, une partie de l'excédent de fonctionnement sera affecté à la section d'investissement pour solder les Restes à Réaliser, soit 257 644,78 € et le solde de l'excédent de fonctionnement sera reporté à la section de fonctionnement, soit 1 530 713,28 €.

#### Vote du Budget Primitif Principal 2021

Considérant que le Budget Annexe Forêt a été fusionné avec le Budget Général au 31 Décembre 2020, Considérant les résultats 2020 approuvés et leurs affectations pour le Budget Principal de la collectivité,

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différents projets présentés par Madame le Maire, adopte le Budget Primitif Principal 2021, tel qu'annexé à la présente délibération et dont les sections budgétaires respectives, après reprise des résultats antérieurs, sont les suivantes :

**BUDGET PRINCIPAL**, à l'unanimité,

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	3 969 169,00 €	5 070 130,00 €
RECETTES	3 969 169,00 €	5 070 130,00 €

#### Vote des Taxes Locales – Taux 2021

Vu le Code Général des Impôts et le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la réforme de la fiscalité (Loi n°2019-1479 de Finances pour 2020), et la disparition progressive de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales,

Madame le Maire explique que la collectivité a été destinataire d'un mail de la Préfecture, début Mars, rappelant la disparition progressive de la Taxe d'Habitation et la compensation promise, en contrepartie par l'Etat, aux communes. Ces dernières percevront, à compter de cette année, le produit du Taux Départemental issu de la Taxe sur le Foncier Bâti. Elle explique, qu'à cet effet, toutes les communes devront voter en 2021 leurs taux d'imposition avec, pour la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB), le taux communal souhaité auquel doit s'ajouter obligatoirement le taux départemental de 25,65%. Aussi, concernant la commune, elle propose tout d'abord de ne pas modifier, pour cette année, les taux des Taxes Locales, à savoir pour la Taxe sur le Foncier Bâti (16,36%) et la Taxe sur le Foncier Non-Bâti (18,29%). En application de la demande de la Préfecture, les taux délibérés seront donc les suivants : Taxe sur le Foncier Bâti = 42,01% (correspondant au taux communal de 16,36%, auquel s'ajoute le taux départemental de 25,65%) / Taxe sur le Foncier Non-Bâti = 18,29%.

Elle précise qu'il s'agira bien d'une opération blanche pour les administrés (hors augmentation annuelle des bases), puisque ce taux est déjà perçu aujourd'hui par le Département ; la seule différence est que le Département ne le percevra plus à compter de 2021, puisque c'est la commune qui en recevra le produit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 2 abstentions (ANTOINE Frédéric et VUILLEMIN Sébastien) et 19 pour, fixe les taux des taxes locales ainsi :

- Taux de Taxe Foncière sur le Foncier Bâti : 42,01 %
- Taxe Foncière sur le Foncier Non-Bâti : 18,29 %

#### Finances - Participations aux Syndicats 2021

Madame le Maire présente les participations aux structures intercommunales auxquelles la Commune est adhérente pour l'exercice 2021, ainsi que les adhésions aux associations dont elle est membre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'affecter à ces participations, les sommes suivantes, qui seront prélevées aux articles 6554 du Budget Primitif 2021 pour les Participations Syndicales et 6574 pour les Cotisations aux Associations de la

manière suivante :

ORGANISMES	COTISATION 2021
Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Communes (SMIC)	1 380,00 €
Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Xertigny (SISS)	54 971,28 €
Association de Contrat du Pays de la Vôge (Portage de Repas)	1 622,60 €
Association des Maires Ruraux	125,00 €
Association des Maires des Vosges (AMV)	603,93 €
Agence Technique Départementale des Vosges (ATD)	1 632,00 €
<b>TOTAL DES PARTICIPATIONS</b>	<b>60 334,81 €</b>

#### Finances – Subventions aux Organismes Publics Locaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29, considérant que la Commune de Xertigny participe au financement du CCAS et considérant la réunion d'installation du Conseil d'Administration du CCAS en date du 16 Mars 2021, Madame le Maire explique que, comme chaque année, la Trésorerie demande aux collectivités de préciser par délibération le montant des subventions attribuées lors du vote du Budget Principal, aux organismes publics locaux, soit pour notre collectivité, le montant de la subvention versée au CCAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer la subvention de 13 000 € pour l'année 2021 au CCAS.

#### Domaines – Acquisition de Délaissés Départementaux

Madame le Maire explique que, par courrier du 24 Février, Monsieur le Président du Conseil Départemental des Vosges propose à la commune de lui rétrocéder un certain nombre de délaissés situés sur Xertigny, qui n'ont aujourd'hui plus d'utilité pour le Département. Le prix estimé par la Direction Immobilière de l'Etat est de 0,20 €/m<sup>2</sup>. Il est précisé que les délaissés qui n'auraient pas non plus d'utilité pour la commune seront, par la suite, proposés par le Département aux riverains immédiats. Après lecture de la liste des délaissés proposés, Madame le Maire propose aux élus municipaux d'en retenir 2.

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'acquérir une partie de la AC 352 pour une surface d'environ 30 m<sup>2</sup> et une partie (côté droit en montant) de la parcelle BV 479. Il est pris acte du montant de vente estimé par la Direction Immobilière de l'Etat de 0,20 €/m<sup>2</sup>. Madame le Maire ou son représentant à signer les actes administratifs correspondants.

#### Domaines - Convention d'Entretien des Sentiers Pédestres et de Randonnée

Considérant le projet de développement d'un réseau de sentiers pédestres sur la commune, mené en collaboration avec l'association Xertigny en Transitions,

Considérant la nécessité de prévoir le maintien en bon état d'accessibilité, de signalisation et de sécurité desdits sentiers,

Considérant la proposition formulée par l'association,

Madame le Maire rappelle que la Commune de Xertigny a souhaité développer sur le précédent mandat, en étroite collaboration avec l'association Xertigny en Transitions, un réseau de sentiers pédestres labélisés par la Fédération Française de Randonnée (FFR) sur l'ensemble du territoire communal. Elle rappelle que ce réseau, comprenant à l'origine 4 sentiers réalisés par la commune, est composé aujourd'hui de 15 boucles de 2 à 15 kilomètres et d'un parcours de 50 km englobant le périmètre du territoire communal. L'association Xertigny en Transitions a imaginé les tracés, là où la Commune de Xertigny a confirmé la prestation de balisage auprès de la FFR, la réalisation des panneaux de signalétique auprès de l'Atelier Bois de l'ONF et la communication autour. L'association Xertigny en Transitions et ses bénévoles se sont ensuite chargés, en lien avec la FFR, de baliser l'ensemble des sentiers, tout en rédigeant sur le site IGN Rando les fiches randonnées des sentiers et le développement des points d'intérêt. En parallèle de ces démarches, un programme annuel d'animations autour de la Transition Energétique sera proposé par l'association aux administrés et visiteurs.

Madame le Maire explique que l'association a proposé, en début d'année, une offre annuelle de prestation de service visant à assurer le maintien des sentiers pédestres en bon état d'accessibilité, de signalisation et de sécurité. Elle précise que cette proposition de prestation de service, formulée par le biais d'une convention de partenariat, est proposée à la validation des élus municipaux ce soir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les termes de la Convention régissant l'Entretien du Réseau de Sentiers Pédestres et de Randonnée sur le territoire de Xertigny et intitulé "Xertigny Tour" entre la Commune de Xertigny et l'association Xertigny en Transitions, autorise Madame le Maire ou son représentant à la signer, ainsi que tout document y afférent et prend acte du montant de la prestation demandé annuellement à hauteur de 2 889 €.

#### Personnel – Modification de Poste

Vu la Délibération n°68/19 du 5 Septembre 2019 autorisant l'ouverture d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial,

Considérant le départ en retraite à venir d'un agent au sein du Pôle Administratif,

Madame le Maire explique, dans le cadre du départ en retraite à venir d'un des agents du Pôle Administratif, elle propose de modifier le poste d'Adjoint Administratif Territorial, ouvert à 24h00 hebdomadaire par délibération n°68/19, à un temps plein à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2021.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal modifie le poste d'Adjoint Administratif Territorial mentionné en un poste à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2021, donne pouvoir à Madame le Maire pour fixer les modalités, dans la limite des dispositions législatives et réglementaires, notamment concernant la rémunération, modifie le tableau des emplois en conséquence et autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

#### SDEV – Enfouissement des Réseaux Secs – Tranche 4 de la Requalification du Centre-Ville

Madame le Maire présente le projet d'enfouissement des réseaux secs des Routes d'Epinal, Rue Demangel et Route de Plombières, présentés par le SDEV et qui feront l'objet de travaux lors de la réalisation de la Tranche 4 de la Requalification du Centre-Ville. Madame le Maire précise que le coût de l'opération s'élève à 103 702,73 € HT et précise que ces travaux sont susceptibles d'être financés par le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (SDEV) au titre du Programme Environnement et Cadre de Vie. Ils peuvent également

bénéficiaire d'une subvention du Conseil Départemental des Vosges, le SDEV agissant en tant que maître d'ouvrage pour solliciter les subventions nécessaires. La participation de la commune s'élève à 24,00 % du montant HT du projet, plafonné à 90 000 € HT de travaux, puis 48% du montant HT des travaux au-delà de ce montant, conformément à la décision du Comité du SDEV en date du 19 Juin 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de la réalisation des travaux conformément au projet présenté pour un montant de 103 702,73 €, autorise la réalisation des travaux par le SDEV, Maître d'Ouvrage, sous réserve de l'octroi d'une subvention, s'engage à verser au SDEV dès que la demande lui en sera faite, la somme de 28 177,31 € représentant 24% du montant des travaux HT, plafonné à 90 000 €, puis 48% du montant HT des travaux au-delà de ce montant et demande l'attente de l'attribution de la subvention pour engager l'opération.

### INFORMATIONS DIVERSES DONNEES PAR MADAME LE MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL

#### 1\ Marchés à Procédure Adaptée (MAPA)

Marchés	Entreprises	Montants TTC
Réparation du Rideau du Local des Dîners Insolites	MANGEAT Fermetures	1 650,00 €

#### 2\ Travaux en Cours sur la Commune

- **Création de Cellules Commerciales** : les travaux de gros œuvre continuent progressivement l'élévation des murs des rez-de-chaussée et planchers hauts.
- **Maison du Vélo/Des Hommes et Des Arbres** : les travaux ont été officiellement réceptionnés le Mardi 30 Mars ; une inauguration des nouveaux locaux est prévue le 22 Mai.
- **Carrefour de la Poste** : les travaux ont pu débuter le 29 Mars pour une durée d'environ 2 mois et demi, des déviations au niveau du carrefour ont été mises en place et communiquées par différents biais de communication (distribution dans les écoles, outils de communication communale et presse écrite).
- **Réhabilitation de la Rue de l'Eglise à Rasey** : les finitions se finissent et le plan de signalisation ne va pas tarder à être mis en œuvre.

#### 3\ Divers :

- **Site Ephémère de Vaccination** : pour rappel, la Commune de Xertigny, en partenariat avec les Professionnels de la Maison de Santé de Xertigny organise, depuis le Samedi 6 Mars en appui des médecins et infirmières du territoire, mais également des élus et bénévoles chargés de la bonne logistique des lieux, des lignes de vaccination chaque Samedi. A ce jour près de 600 personnes âgées de + 70 ans ou atteints de comorbidités particulières ont déjà pu recevoir leur première dose. Près de 1 250 personnes ont déjà pris contact avec la Mairie ou leur Mairie de résidence (secteur de la Vôge) pour se préinscrire sur les listes d'attente. Les doses fournies hebdomadairement par l'ARS devraient pouvoir prochainement augmenter et ainsi permettre de vacciner davantage sur site.
- **Réunion sur le Plan de Relance et le Repeuplement d'Arbres** : Quentin TISSERAND, l'agent ONF, est venu présenter ses orientations en matière de repeuplement d'arbres possibles au Bois Beaudoin pouvant faire l'objet de subventions par le biais du Plan de Relance / une présentation plus détaillée sera organisée prochainement / cette replantation viendra s'inscrire en complémentarité du projet de Sylvatum, également prévu dans les Bois Beaudoin, et pouvant quant à lui faire l'objet de financements par la DETR.
- **La Maison des Hommes et des Arbres**, en partenariat avec plusieurs acteurs locaux (ONF notamment), organise le Printemps des Forêts avec plusieurs animations (marches, visio, conférences à découvrir tout au long des mois d'Avril et Mai autour de la Forêt)

#### 4\ Agenda :

- **6 Avril** : Conférence des Maires de la CAE
- **19 Avril** : Conseil Communautaire de la CAE
- **20 Avril** : Réunion de Préparation sur les Ateliers Techniques de la Phase 4 de la Revitalisation
- **Prochain CM le 29 Avril**



Fait à Xertigny, le 7 Avril 2021